

4 janvier 2017 revue de presse _____ 2

4 janvier 2017 revue thématique DD _____ 8

SAINT-JEAN

04 JAN. 2017

Inscriptions scolaires : c'est pour bientôt

Les pré-inscriptions en maternelle ou en classe de CP se dérouleront au Service éducation (mairie annexe - Espace Victor-Hugo) du mardi 17 janvier jusqu'au vendredi 3 février (les après-midi aux horaires mairie). Ces inscriptions sont obligatoires pour toute admission dans une école de la commune : lors de la première entrée en école maternelle pour les enfants nés en 2014 ; pour les nouveaux arrivants sur Saint-Jean. Pièces à fournir : copie justificatif de domicile sur la commune de moins de 3 mois ; copie intégrale livret de famille ou extrait d'acte de naissance ; certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école ; copie du jugement de sépa-



Le groupe scolaire Marcel-Langer est un des trois établissements de la commune.

ration ou divorce précisant l'autorité parentale, le cas échéant. Il est possible de télécharger l'imprimé de pré-inscription et la fiche de renseignements sur le site : www.mairie-saintjean.fr ou de le retirer auprès du service éducation.

L'inscription est aussi nécessaire lors du passage en CP (cours préparatoire) à la rentrée 2017 (remise de la fiche d'inscription aux familles mi-janvier avec distribution cartables). Pour toute demande de dérogation ou de scolarisation hors commune de résidence, prendre rendez-vous auprès du service Education.

Contact : Service éducation 05 61 67 2000.20.
Courriel : education@mairie-saintjean.fr

l'union

04 JAN. 2017

droit de retrait

Le froid fait sa rentrée au collège, les profs non

Les professeurs du collège Georges-Chaumeton, à L'Union (31), auront fait une brève rentrée, ce mardi 3 janvier. Deux heures après avoir repris les cours, ils ont fait valoir leur droit de retrait. Les raisons de cette colère : des classes trop froides... Sur place, le thermomètre affiche en effet seulement neuf degrés. Écharpes autour du cou, quarante d'entre eux se sont donc regroupés pour crier leur ras-le-bol. Ils ont dans la foulée adressé une lettre au conseil départemental, l'instance qui gère les collèges et qui a permis la reconstruction de celui de L'Union.

Le problème du chauffage n'est cependant pas nouveau dans cet établissement. En novembre dernier, le principal et les professeurs avaient déjà tiré la sonnette d'alarme. «Deux mois après, la situation n'a pas changé. Elle s'est même dégradée, la chufferie tombant en panne durant les congés de fin d'année. Un technicien est intervenu ce mardi, mais le froid est là, imprégnant les murs de l'établissement. Enseigner dans ces



Le collège Georges-Chaumeton connaît des problèmes de chauffage./Photo DDM Mikael Fantin.

conditions n'est pas envisageable. Ce n'est pas de notre confort qu'il s'agit, mais de celui des élèves», disent les enseignants.

Réunion des profs ce matin
Tous les professeurs sont cependant restés sur leur lieu de travail pour encadrer les élèves, réunissant ceux de 6^e et 5^e dans le restaurant scolaire, et ceux de 4^e et 3^e dans la salle de conférences, seules salles affichant des températures jugées «convenables». L'équipe enseignante s'est ensuite réunie à deux reprises mais cela

a conduit à la même conclusion : les cours ne reprendront qu'une fois le nécessaire fait. Hier, en début de soirée, malgré les travaux de réparation effectués (Lire ci-dessous), les

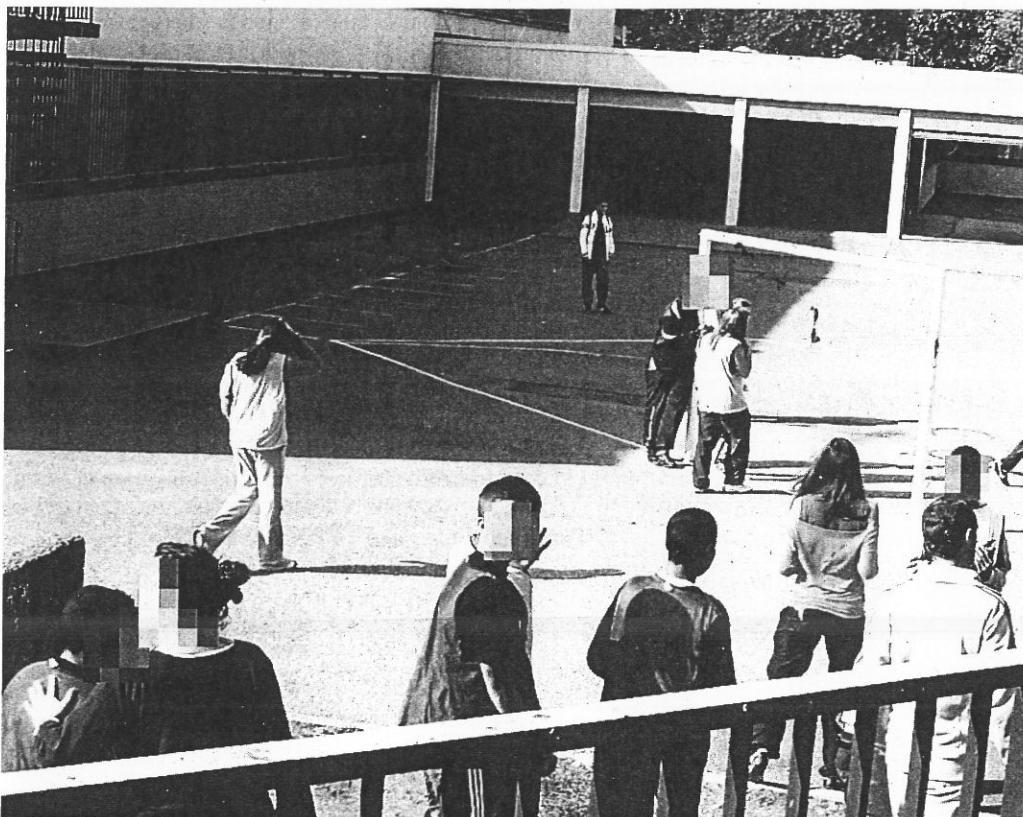
professeurs annonçaient qu'ils attendraient de voir, ce mercredi, si les salles étaient correctement chauffées pour reprendre les cours.

E.Haillot (avec Mikael Fantin)

CHAUDIÈRE FINALEMENT RÉPARÉE

Contacté hier matin, le conseil départemental a confirmé que «le redémarrage de la chaudière n'avait pas fonctionné comme prévu au 1er janvier» et que «le chauffage dans les classes ne marchait pas». Il a également précisé qu'«une intervention de la société de maintenance était en cours...». On apprenait cependant en toute fin de journée et que le chauffage était rétabli sur l'ensemble du collège. La panne, selon le conseil départemental, «provenait d'un problème électrique sur une vanne d'alimentation». A la demande de l'établissement, la température de consigne des salles de classe a été relevée de 19 à 22 °C.

Manque de manuels scolaires : la tablette mise en cause



Le collège Raymond-Badiou fait partie des quatre collèges toulousains pilotes choisis pour participer à l'expérimentation des tablettes lancée par le conseil départemental en septembre. /Photo DDM Thierry Bordas

l'essentiel ▾

La FCPE 31 dénonce le fait que tous les élèves du collège Badiou n'aient pas accès aux manuels scolaires. Un problème qui serait dû au fait que certains parents refusent la tablette pour des raisons financières.

En septembre dernier, le conseil départemental lançait en grande pompe l'utilisation de tablettes dans quatre collèges pilotes de Toulouse. Mais aujourd'hui, l'initiative fait grincer des dents au conseil local FCPE du collège Badiou. Dans une lettre ouverte diffusée hier par la FCPE31 à l'attention du rectorat de Toulouse, la fédération dénonce le fait que tous les élè-

ves du collège implanté au cœur du quartier de La Reynerie n'ont pas accès à tous leurs manuels scolaires. « Les parents d'élèves ont alerté à plusieurs reprises sur le manque de livres. Et la situation est toujours aussi critique », souligne Hélène Rouch, présidente de la FCPE 31.

« L'expérimentation tablettes ne peut pas se substituer aux livres », assure la fédération.

« Une polémique malhonnête et stérile »

De son côté, le principal du collège Raymond-Badiou, Thierry Junca, dénonce « une polémique malhonnête et stérile ». « Il

« L'expérimentation tablettes ne peut pas se substituer aux livres »

n'y a aucune volonté de notre part de priver les élèves de leurs manuels scolaires », s'insurge-t-il. Le responsable de l'établissement explique que la décision d'utiliser la dotation de l'État pour acheter certains manuels sous format numérique pour les classes de 5e et de 4e a été prise

en juillet dernier lors d'un conseil d'administration auquel participaient les représentants des

parents, en suivant les recommandations de l'Éducation nationale. « Le problème vient en partie du fait que certains parents ont refusé la tablette en raison du montant de l'assurance de l'iPad », précise-t-il. « La réaction de la FCPE est d'autant plus

repères

599 800

EUROS > du département. Le départemental a financé 60 % de l'achat des 1 400 tablettes pour quatre lycées toulousains à la rentrée. Le reste est financé par l'État.

« La réaction de la FCPE est d'autant plus surprenante qu'elle demande depuis des années, à raison, un allègement des cartables des collégiens ».

Thierry Junca, principal du collège Raymond-Badiou

surprenante que la fédération demande depuis des années, à raison, un allègement des cartables des collégiens, ce que permet justement la tablette ».

Le conseil départemental précise que l'assurance est optionnelle et que son montant avoisine les 10 euros par an. Cette assurance facultative pourrait être sollicitée par le conseil départemental en cas de casse ou de disparitions répétées de la tablette pour responsabiliser enfants et parents.

Thierry Junca ajoute par ailleurs que le renouvellement des manuels scolaires en version papier se poursuivra dans le courant de l'année, lorsque l'établissement aura reçu la deuxième partie de la dotation spécifique accordée par l'État.

Julie Guérineau

04 JAN. 2017

le fait du jour

Pollution : et si les transports étaient gratuits

► L'essentiel

L'Autate a écrit au préfet pour demander la gratuité des transports en commun en cas de pollution de l'air. Une mesure peu efficace et chère, selon Jean-Michel Lattes.

Faudra-t-il un jour en passer à Toulouse par des mesures contraignantes comme la circulation alternée ou la gratuité des transports en commun en cas d'épisode de pollution sérieuse aux particules, comme ce fut le cas, fin 2016, à Paris ou Grenoble ? Marie-Pierre Bès, présidente de l'Autate, association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs, en est persuadée : « Il nous semble malheureusement évident que ces épisodes d'intense pollution à Toulouse se renouveleront », déclare la responsable associative.

La concentration en particules fines de l'air toulousain a dépassé, en effet, à neuf reprises le seuil d'information depuis le début du mois de décembre 2016, sans toutefois déclencher le seuil d'alerte, selon l'Oramip (Observatoire de

l'air Midi-Pyrénées).

Marie-Pierre Bès a écrit au préfet le 31 décembre dernier pour lui demander d'activer les mesures exceptionnelles qui s'imposent, selon son association, « lorsque le niveau Atmo (la pollution de l'air mesurée par l'Oramip N.D.L.R.) se situe à 8/10 ». Parmi ces mesures, l'association préconise « gratuité des trains dans la Haute-Garonne et des réseaux Tisséo et départemental, extension des horaires et des fréquences du service public de transport en commun ».

Figurent aussi une « information systématique en direction de la population [...] par les médias » et incitation à la limitation de l'usage de la voiture et de l'exercice

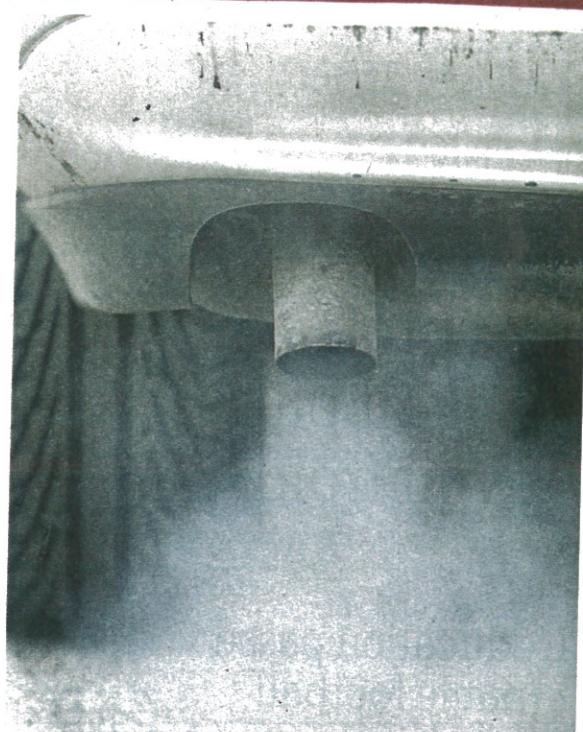
physique en plein air, et encouragement à prendre les transports en commun et à covoiturer. « En cas d'épisode de pollution de l'air, le préfet peut décider de mesures visant à protéger la population et réduire les émissions de polluants. La gratuité des trans-

ports en commun tout comme les restrictions visant la circulation automobile font partie des mesures envisageables », indique-t-on à la préfecture : « Cette mesure, si elle venait à être prise, nécessiterait d'être discutée et adaptée avec le SMTC-Tisséo et les collectivités concernées. La situation n'a jamais justifié en Haute-Garonne la mise en œuvre de ces mesures. Dans le cadre des épisodes récents, des mesures incitatives et non restrictives ont été mises en place ainsi que des messages de prévention par l'Oramip ».

Le préfet pourrait décider la gratuité des transports en cas de pollution de l'air sérieuse, mais ce n'a jamais encore été le cas à Toulouse.

choix. C'est le pouvoir de l'Etat. Mais ce serait une mesure peu efficace et coûteuse », estime Jean-Michel Lattes, président du SMTC Tisséo, qui évalue à 400 000 € la perte de recettes quotidienne causée par la mise en place d'une telle gratuité.

Philippe Emery



Le diesel et le chauffage au bois sont montrés du doigt parmi les principaux contributeurs à l'émission de particules dans l'air. /DDM-Joël Boyé.

LE COÛT DE LA GRATUITÉ : 400 000 € PAR JOUR À TOULOUSE

Combien coûterait à Tisséo, l'exploitant du réseau de transports en commun, une journée de gratuité, puisque telle est la question qui fâche ? Selon un rapide calcul effectué hier, il faut multiplier 700 000 voyageurs par jour par le coût moyen du voyage, soit 0,57 €, ce qui donne une estimation de 400 000 € par jour, indique Jean-Michel Lattes, le président du syndicat des transports. Une somme qui n'est pas négligeable, juge-t-il. La première recette du syndicat, rappelle-t-il, vient des entreprises, via une taxe, le versement transport. Au budget 2016, 239 M€ sont attendus à ce chapitre. Deuxième source de revenus : les contributions des collectivités membres, 102 M€, et 100 M€ de Toulouse Métropole. Les recettes commerciales n'arrivent qu'en troisième position avec 78 M€ pour 2016 mais elles restent un pilier du financement. Par ailleurs, jusqu'en juillet 2017, date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, plus d'un voyageur sur trois bénéficiera d'une gratuité, selon le rapport de la chambre régionale des comptes de 2012 qui avait évalué à 21 M€ le coût en 2009 de cette mesure.

repères

9

ÉPISODES > de pollution. Depuis le début du mois de décembre 2016, le seuil d'information à la pollution aux particules a été dépassé durant 9 jours mais le seuil d'alerte n'a jamais été atteint, à la différence de Paris ou Grenoble.

« La gratuité des transports publics en cas d'alerte à la pollution de l'air aux particules fines coûterait 400 000 euros par jour à Tisséo ».

Jean-Michel **Laites**, Tisséo.



Les capteurs de l'Oramip ont relevé des concentrations en particules fines ayant déclenché le seuil d'information plusieurs fois en décembre 2016, mais pas d'alerte. /DDM-Xavier de Fenoyl

NEUF ÉPISODES DE POLLUTION EN DÉCEMBRE

Depuis le début du mois de décembre, le seuil d'information sur la pollution aux particules fines a été déclenché à neuf reprises en Haute-Garonne par l'Oramip, l'observatoire régional de la qualité de l'air en ex-région Midi-Pyrénées. Ce seuil d'information est activé lorsque la concentration en particules fines dépasse les 50 microgrammes par mètre cube d'air. En cas de persistance de ces niveaux pendant trois jours consécutifs ou de dépassement des 80 microgrammes par mètre cube d'air - ce qui n'est pas arrivé dans le département cette année - le seuil d'alerte est déclenché, entraînant des mesures prévues dans un arrêté préfectoral (voir article ci-contre).

Une saison propice à la pollution

« Avec neuf jours d'épisodes de pollution, nous

sommes dans la moyenne des années précédentes », explique Dominique Tilak, directrice de l'Oramip.

L'hiver, avec ses anticyclones, son atmosphère basse et son absence de vent qui empêchent la dispersion des particules, est en effet une période propice aux épisodes de pollution. À ces conditions météorologiques défavorables s'ajoute une augmentation hivernale de l'émission des particules fines due à l'utilisation des dispositifs de chauffage polluants au bois et au fioul et aux feux de déchets végétaux. Dans le même temps, la pollution liée aux véhicules et aux industries, active toute l'année, se poursuit.

Précautions sanitaires pour les publics fragiles

Si le seuil d'alerte n'a pas encore été dépassé en

Haute-Garonne cet hiver, les hauts niveaux de pollution constatés dans le département ont tout de même des conséquences sur la santé des personnes les plus fragiles. Les publics les plus exposés sont les personnes âgées, les patients atteints de pathologies respiratoires ou cardio-vasculaires et les jeunes enfants, qui respirent souvent par la bouche et filtrent moins bien les particules. La forte concentration en particules fines peut entraîner chez ces personnes une inflammation des organes internes. Il est donc préférable pour eux d'éviter la proximité des grands axes de circulation et les activités qui impliquent une importante ventilation d'air. En cas d'épisode de pollution, même si le seuil d'alerte n'est pas dépassé, il est d'ailleurs recommandé à tous d'éviter les efforts physiques intenses. **J.G.**

04 JAN. 2017

interview

« UNE MESURE QUI SERAIT PEU EFFICACE ET COÛTEUSE »

Seriez-vous prêt à la gratuité des transports en cas d'alerte à la pollution de l'air ?

On a fait étudier la possibilité. Le Stif, syndicat des transports de l'Ile-de-France, l'équivalent du SMTC Tisséo à Paris, qui a connu circulation alternée et transports gratuits après un épisode de pollution en décembre, a fait un bilan qui juge cette mesure trop chère et peu efficace. Selon le Stif, la gratuité a fait progresser la fréquentation de moins de 5 % et son coût est évalué à 23 millions d'euros, soit l'équivalent de l'achat de 50 bus électriques. Pour nous, la gratuité coûterait 400 000 € par jour. La Fédération nationale des usagers des transports (Fnaut), par la voie de son vice-président a d'ailleurs estimé : « La perte de recettes est préjudiciable à long terme à l'investissement dans les transports en commun ». La gratuité fragilise la capacité d'investir.

Combien rapportent les recettes d'exploitation à Tisséo ?

Les recettes commerciales représentent 70 millions d'euros par an, le reste du financement des transports étant apporté par les collectivités, à hauteur de 102 millions, et par les entreprises au travers du Versement transport, qui fournit 250 millions. En 2016, ce versement transport devrait d'ailleurs progresser de 3 %, ce qui montre le dynamisme économique de l'agglomération.

Et que va rapporter la nouvelle tarification en vigueur en juillet prochain ?

C'est difficile à calculer. D'une année sur l'autre, il peut y avoir d'importantes variations du nombre d'usagers. On va plus gagner grâce à la progression du versement transport.

Certains, comme le collectif antihausse des tarifs Tisséo, réclament la gratuité totale des transports ?

La gratuité, c'est un mythe. Il faut que quelqu'un paye quelque part. Si ce n'est plus l'usager, c'est le contribuable ou les entreprises. Les villes ne se dépêchent pas de l'adopter car cela obère toute capacité d'investissement. Colomiers l'a abandonné et la fréquentation est en forte hausse, +20 % pour le Linéo 2 qui relie Colomiers aux Arènes parce qu'il est plus efficace. Les gens ne basculent pas vers les transports collectifs à cause de l'économie mais lorsqu'ils offrent rapidité et fréquence.

Si toutefois les pouvoirs publics imposaient la gratuité en cas de pollution, que feriez-vous ?

Non seulement on serait prêts mais on n'aurait pas le choix. C'est le pouvoir de l'État. Mais ce ne serait pas efficace. **Recueilli par Ph. E.**



Jean-Michel **Lattes**, président du SMTC Tisséo, adjoint au maire de Toulouse en charge des déplacements.

04 JAN. 2017

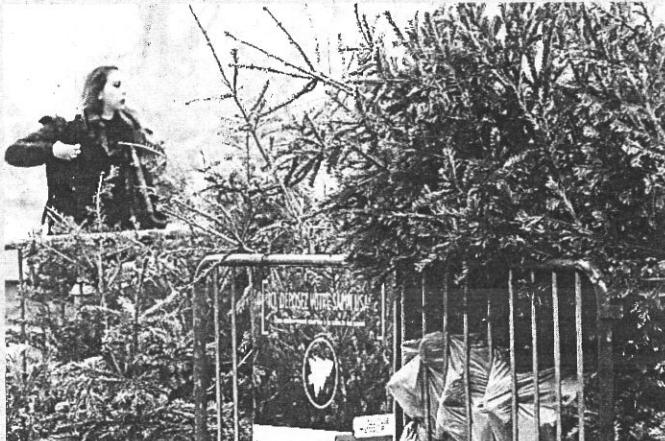
grand toulouse

fêtes

39 tonnes de sapins de Noël transformées en compost

Après avoir été le roi des fêtes de fin d'année, dépouillé de ses guirlandes, sec et dégarni, le sapin de Noël voit son heure de gloire faner dès les premiers jours de janvier. À Toulouse, la mairie a mis en place un système de collecte et de recyclage pour leur donner une deuxième vie.

Jusqu'au 31 janvier, les Toulousains peuvent déposer leurs épicéas et nordmann décatis dans une trentaine de points de collectes répartis dans toute la ville. Il s'agit du principal canal de collecte. Les arbres y sont ramassés par la mairie deux fois par semaine. Il est également possible de prendre rendez-vous avec Allo Toulouse pour



L'an dernier, 38,5 tonnes de sapins ont été collectées à Toulouse./Photo DDM

faire enlever son sapin devant chez soi. En général, les équipes municipales passent les récupérer dès le lendemain ma-

tin. En revanche, dans ce cas, il faudra ôter le socle de l'arbre et l'êtêter s'il dépasse 1m60.

L'an dernier, les services muni-

cipaux ont collecté 38,5 tonnes de sapin, un chiffre stable depuis plusieurs années. Si les Toulousains délaisSENT surtout leur sapin courant janvier, avec un pic à la fin du mois et début février, certains font durer le plaisir des fêtes de fin d'année jusqu'en mars...

Une fois collectés, les arbres sont broyés puis mélangés à d'autres déchets verts issus de la Ville et des jardins particuliers pour être transformés en compost et fertiliser à leur tour les espaces verts de la ville.

J.G.

Pour retrouver les points de collecte de sapins : www.toulouse.fr, rubrique services / propriété déchets. Pour prendre rdv avec Allo Toulouse : 05 61 22 22 22.

environnement

04 JAN. 2017

La France lance sa première obligation verte

Après les engagements pris lors de la COP21, enfin du concret pour l'environnement. Hier, les ministres des Finances Michel Sapin et de l'Environnement Ségolène Royal ont annoncé le lancement de première obligation verte souveraine. Un mécanisme qui financera des investissements en faveur de la transition énergétique et écologique. L'Agence France Trésor (AFT) et les équipes en charge de cette opération « vont faire un tour auprès des investisseurs internationaux pour présenter » ce projet en vue de l'émission de cette obligation verte cette année, a indiqué M. Sapin. Le gouvernement a identifié 10 milliards d'euros de dé-

penses annuelles potentiellement éligibles, même si « cela ne veut pas dire que nous allons financer la totalité de ces 10 milliards avec cette émission », a ajouté M. Sapin. « La France continue son rôle moteur dans la continuité de l'accord de Paris » sur le climat, s'est félicitée Ségolène Royal. Les fonds levés serviront à financer des investissements dans quatre domaines : la lutte contre le changement climatique et la pollution, la protection de la diversité et l'adaptation au changement climatique. La France est le deuxième pays à lancer ce type d'opération, après la Pologne qui a émis 750 millions d'euros en décembre dernier.

04 JAN. 2017

le fait du jour

Pollution : et si les transports étaient gratuits

L'essentiel ▶
L'Autate a écrit au préfet pour demander la gratuité des transports en commun en cas de pollution de l'air. Une mesure peu efficace et chère, selon Jean-Michel Lattes.

Faudra-t-il un jour en passer à Toulouse par des mesures contraignantes comme la circulation alternée ou la gratuité des transports en commun en cas d'épisode de pollution sérieuse aux particules, comme ce fut le cas, fin 2016, à Paris ou Grenoble ? Marie-Pierre Bès, présidente de l'Autate, association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine et de ses environs, en est persuadée : « Il nous semble malheureusement évident que ces épisodes d'intense pollution à Toulouse se renouveleront », déclare la responsable associative.

La concentration en particules fines de l'air toulousain a dépassé, en effet, à neuf reprises le seuil d'information depuis le début du mois de décembre 2016, sans toutefois déclencher le seuil d'alerte, selon l'Oramip (Observatoire de

l'air Midi-Pyrénées).

Marie-Pierre Bès a écrit au préfet le 31 décembre dernier pour lui demander d'activer les mesures exceptionnelles qui s'imposent, selon son association, « lorsque le niveau Atmo (la pollution de l'air mesurée par l'Oramip N.D.L.R.) se situe à 8/10 ». Parmi ces mesures, l'association préconise « gratuité des trains dans la Haute-Garonne et des réseaux Tisséo et départemental, extension des horaires et des fréquences du service public de transport en commun ».

Figurent aussi

une « information

systématique en direction

de la population [...] par les médias » et incitation à la limitation

de l'usage de la voiture et

de l'exercice

physique en plein air, et encoura-

gement à prendre les transports en commun et à covoiturer.

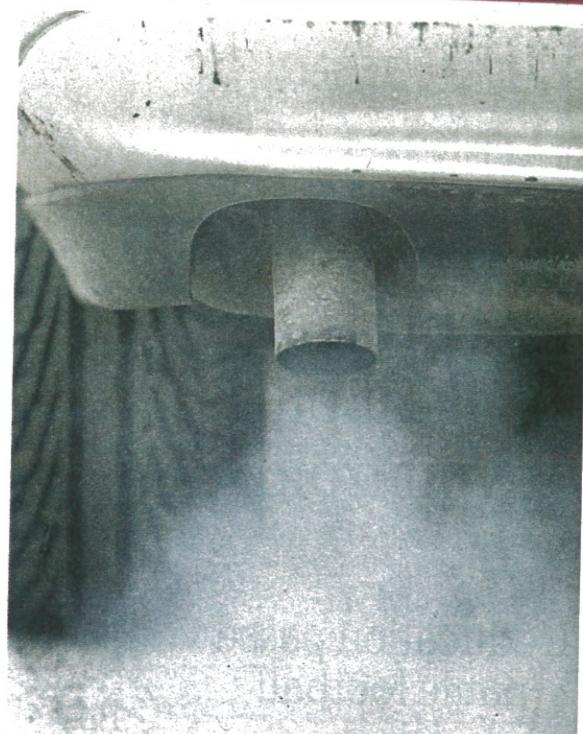
« En cas d'épisode de pollution de l'air, le préfet peut décider de mesures visant à protéger la population et réduire les émissions de polluants. La gratuité des trans-

ports en commun tout comme les restrictions visant la circulation automobile font partie des mesures envisageables », indique-t-on à la préfecture : « Cette mesure, si elle venait à être prise, nécessiterait d'être discutée et adaptée avec le SMTC-Tisséo et les collectivités concernées. La situation n'a jamais justifié en Haute-Garonne la mise en œuvre de ces mesures. Dans le cadre des épisodes récents, des mesures incitatives et non restrictives ont été mises en place ainsi que des messages de prévention par l'Oramip ».

Le préfet pourrait décider la gratuité des transports en cas de pollution de l'air sérieuse, mais ce n'a jamais encore été le cas à Toulouse.

choix. C'est le pouvoir de l'Etat. Mais ce serait une mesure peu efficace et coûteuse », estime Jean-Michel Lattes, président du SMTC Tisséo, qui évalue à 400 000 € la perte de recettes quotidienne causée par la mise en place d'une telle gratuité.

Philippe Emery



Le diesel et le chauffage au bois sont montrés du doigt parmi les principaux contributeurs à l'émission de particules dans l'air./DDM-Joël Boyé.

LE COÛT DE LA GRATUITÉ : 400 000 € PAR JOUR À TOULOUSE

Combien coûterait à Tisséo, l'exploitant du réseau de transports en commun, une journée de gratuité, puisque telle est la question qui fâche ? Selon un rapide calcul effectué hier, il faut multiplier 700 000 voyageurs par jour par le coût moyen du voyage, soit 0,57 €, ce qui donne une estimation de 400 000 € par jour, indique Jean-Michel Lattes, le président du syndicat des transports. Une somme qui n'est pas négligeable, juge-t-il. La première recette du syndicat, rappelle-t-il, vient des entreprises, via une taxe, le versement transport. Au budget 2016, 239 M€ sont attendus à ce chapitre. Deuxième source de revenus : les contributions des collectivités membres, 102 M€, dont 100 M€ de Toulouse Métropole. Les recettes commerciales n'arrivent qu'en troisième position avec 78 M€ pour 2016 mais elles restent un pilier du financement. Par ailleurs, jusqu'en juillet 2017, date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, plus d'un voyageur sur trois bénéficiera d'une gratuité, selon le rapport de la chambre régionale des comptes de 2012 qui avait évalué à 21 M€ le coût en 2009 de cette mesure.

J.-N.

repères

9

ÉPISODES > de pollution. Depuis le début du mois de décembre 2016, le seuil d'information à la pollution aux particules a été dépassé durant 9 jours mais le seuil d'alerte n'a jamais été atteint, à la différence de Paris ou Grenoble.

« La gratuité des transports publics en cas d'alerte à la pollution de l'air aux particules fines coûterait 400 000 euros par jour à Tisséo ».

Jean-Michel Laffos, Tisséo.



Les capteurs de l'Oramip ont relevé des concentrations en particules fines ayant déclenché le seuil d'information plusieurs fois en décembre 2016, mais pas d'alerte./DDM-Xavier de Fenoyl

NEUF ÉPISODES DE POLLUTION EN DÉCEMBRE

Depuis le début du mois de décembre, le seuil d'information sur la pollution aux particules fines a été déclenché à neuf reprises en Haute-Garonne par l'Oramip, l'observatoire régional de la qualité de l'air en ex-région Midi-Pyrénées. Ce seuil d'information est activé lorsque la concentration en particules fines dépasse les 50 microgrammes par mètre cube d'air. En cas de persistance de ces niveaux pendant trois jours consécutifs ou de dépassement des 80 microgrammes par mètre cube d'air - ce qui n'est pas arrivé dans le département cette année - le seuil d'alerte est déclenché, entraînant des mesures prévues dans un arrêté préfectoral (voir article ci-contre).

Une saison propice à la pollution

« Avec neuf jours d'épisodes de pollution, nous

sommes dans la moyenne des années précédentes », explique Dominique Tilak, directrice de l'Oramip.

L'hiver, avec ses anticyclones, son atmosphère basse et son absence de vent qui empêchent la dispersion des particules, est en effet une période propice aux épisodes de pollution. À ces conditions météorologiques défavorables s'ajoute une augmentation hivernale de l'émission des particules fines due à l'utilisation des dispositifs de chauffage polluants au bois et au fioul et aux feux de déchets végétaux. Dans le même temps, la pollution liée aux véhicules et aux industries, active toute l'année, se poursuit.

Précautions sanitaires pour les publics fragiles

Si le seuil d'alerte n'a pas encore été dépassé en

Haute-Garonne cet hiver, les hauts niveaux de pollution constatés dans le département ont tout de même des conséquences sur la santé des personnes les plus fragiles. Les publics les plus exposés sont les personnes âgées, les patients atteints de pathologies respiratoires ou cardio-vasculaires et les jeunes enfants, qui respirent souvent par la bouche et filtrent moins bien les particules. La forte concentration en particules fines peut entraîner chez ces personnes une inflammation des organes internes. Il est donc préférable pour eux d'éviter la proximité des grands axes de circulation et les activités qui impliquent une importante ventilation d'air. En cas d'épisode de pollution, même si le seuil d'alerte n'est pas dépassé, il est d'ailleurs recommandé à tous d'éviter les efforts physiques intenses. J.G.

04 JAN. 2017

interview

« UNE MESURE QUI SERAIT PEU EFFICACE ET COÛTEUSE »

Seriez-vous prêt à la gratuité des transports en cas d'alerte à la pollution de l'air ?

On a fait étudier la possibilité. Le Stif, syndicat des transports de l'Île-de-France, l'équivalent du

SMTC Tisséo à Paris, qui a connu circulation alternée et transports gratuits après un épisode de pollution en décembre, a fait un bilan qui juge cette mesure trop chère et peu efficace. Selon le Stif, la gratuité a fait progresser la fréquentation de moins de 5 % et son coût est évalué à 23 millions d'euros, soit l'équivalent de l'achat de 50 bus électriques. Pour nous, la gratuité coûterait 400 000 € par jour. La Fédération nationale des usagers des transports (Fnaut), par la voie de son vice-président a d'ailleurs estimé : « La perte de recettes est préjudiciable à long terme à l'investissement dans les transports en commun ». La gratuité fragilise la capacité d'investir.

Combien rapportent les recettes d'exploitation à Tisséo ?

Les recettes commerciales représentent 70 millions d'euros par an, le reste du financement des transports étant apporté par les collectivités, à hauteur de 102 millions, et par les entreprises au travers du Versement transport, qui fournit 250 millions. En 2016, ce versement transport devrait d'ailleurs progresser de 3 %, ce qui montre le dynamisme économique de l'agglomération.

Et que va rapporter la nouvelle tarification en vigueur en juillet prochain ?

C'est difficile à calculer. D'une année sur l'autre, il peut y avoir d'importantes variations du nombre d'usagers. On va plus gagner grâce à la progression du versement transport.

Certains, comme le collectif antihausse des tarifs Tisséo, réclament la gratuité totale des transports ?

La gratuité, c'est un mythe. Il faut que quelqu'un paye quelque part. Si ce n'est plus l'usager, c'est le contribuable ou les entreprises. Les villes ne se dépêchent pas de l'adopter car cela obère toute capacité d'investissement. Colomiers l'a abandonné et la fréquentation est en forte hausse, + 20 % pour le Linéo 2 qui relie Colomiers aux Arènes parce qu'il est plus efficace. Les gens ne basculent pas vers les transports collectifs à cause de l'économie mais lorsqu'ils offrent rapidité et fréquence.

Si toutefois les pouvoirs publics imposaient la gratuité en cas de pollution, que feriez-vous ?

Non seulement on serait prêts mais on n'aurait pas le choix. C'est le pouvoir de l'État. Mais ce ne serait pas efficace. **Recueilli par Ph. E.**



Jean-Michel **Lattes**,
président du SMTC Tisséo, adjoint au maire
de Toulouse en charge
des déplacements.

transports

04 JAN. 2017

Conduite des trains assistée par Galileo Toulouse-Rodez sera ligne pilote

l'essentiel ▶

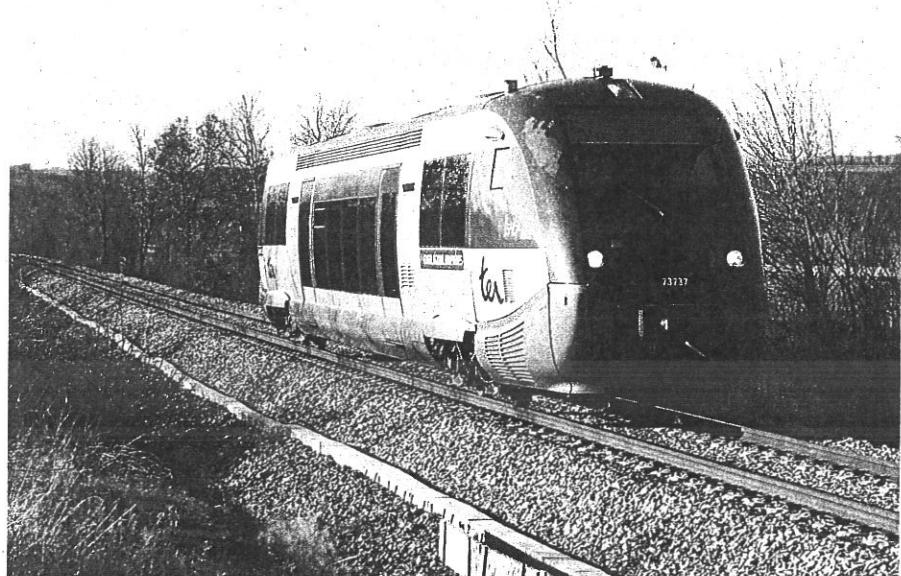
Au 1er trimestre 2017, SNCF, Occitanie et Cnes lancent une ligne Toulouse-Rodez pour tester la géolocalisation des trains par le GPS européen Galileo. Objectifs : fluidifier le trafic et faciliter l'entretien des voies.

Bientôt la fin des retards à la SNCF ? C'est l'objectif du projet Géofer, financé à la hauteur de 140 000 euros par la région Occitanie, le Centre national d'études spatiales (Cnes) et le laboratoire toulousain Guide, pour rendre les trains semi-autonomes.

Position en temps réel

La ligne Toulouse-Rodez, représentative des grandes lignes par son tronçon droit et des lignes régionales par ses virages, a été choisie comme pilote national pour tester une nouvelle méthode de géolocalisation des trains à partir notamment du GPS européen Galileo.

Si l'expérience est concluante, cela permettra non seulement de limiter les retards, mais aussi de diminuer les coûts de maintenance de la SNCF. « Avec Galileo, les trains pourront être loca-



Les trains seront bientôt géolocalisés grâce au « GPS européen » Galileo./Photo DDM, Sébastien Lapeyrière Aublet

lisés au mètre près et à chaque instant », s'enthousiasme Jean-Yves Le Gall, président du Cnes. Ainsi, il sera possible de réguler le trafic en donnant des indications précises au conducteur : se mettre en vitesse de croisière, décelérer à cause d'un obstacle sur la voie... « En limitant les accélérations et freinages très énergivores, la conduite sera aussi plus économique et plus écologique », détaille Xavier Leblan,

directeur du laboratoire Guide. Par ailleurs, dans le futur, on peut imaginer des trains qui roulent en pilote automatique et ne nécessitent d'intervention du conducteur qu'aux entrées et sorties de gares.

D'autre part, avec Géofer, c'est le train qui communiquera sa position en temps réel. « Actuellement, ce sont d'onéreux capteurs au sol qui donnent la position des trains, et seulement tous les

quarts d'heure. Il sera donc possible de les supprimer », précise Frédéric Adragna, chargé du développement des applications spatiales au Cnes Toulouse. De plus, grâce à la semi-autonomie du train, le personnel au sol censé vérifier les actions du pilote pourra être réduit, induisant une baisse des coûts de maintenance pouvant atteindre 20 à 30 %.

Fleur Olagnier

LA PRÉCISION AU SERVICE DU FERROVIAIRE

Le « GPS européen » Galileo lancé en décembre dernier possède une précision de l'ordre du mètre (dix fois mieux que son rival américain), et bientôt du centimètre.

Quelle application pour le ferroviaire français ?

Il sera possible de savoir précisément sur quelle voie se trouve un train. Cette information permettra par exemple de vérifier si l'aiguillage en entrée ou sortie de gare a été correctement effectué. De plus, la ligne Toulouse-Rodez va tester l'ajout de capteurs capables de détecter la vibration anormale d'un rail. Avec Galileo, on saura exactement quel rail est défectueux et en quel endroit.

Enfin, des caméras équipent le véhicule test pour surveiller passages à niveaux, caténaires, capteurs électriques et localiser d'éventuels problèmes.